

## Déclaration commune CGT, FSU, FO, Solidaires et Lycéens du 19 mai 2016

Chers camarades, chers amis,

Nous sommes 2 500 à exprimer notre colère aujourd'hui !

**Car oui** nous sommes en colère contre ce gouvernement impopulaire et minoritaire qui use du recours à l'article 49-3. C'est un aveu de faiblesse, qui traduit le rejet massif de cette loi dans le pays et à l'assemblée. Pour un gouvernement qui voulait faire du dialogue social et de l'avenir de la jeunesse les priorités de son action politique **c'est vraiment lamentable !**

**Et oui** nous sommes aussi en colère contre nos deux Députés, qui, il y a encore à peine dix jours, lorsque nous les avons rencontré avec des salariés et des citoyens, nous juraient la main sur le cœur que le débat parlementaire irait à son terme. Qu'on allait voir ce qu'on allait voir, le gouvernement allait prendre en compte des amendements majeurs pour disaient-ils « sortir une loi de gauche ! ».

On connaît tous la suite, Valls et son gouvernement, au tout début du débat parlementaire a sorti le 49-3 et a imposé en force un texte de loi en reprenant même le pire des revendications patronales. Exit la taxation supplémentaire des CDD. Monsieur Gattaz et l'ensemble du MEDEF jubile !

Alors ces Députés, madame DUBIE et monsieur GLAVANY s'ils se sentent floués eux-aussi, **pourquoi n'ont-ils pas voté la motion de censure du gouvernement ? Pourquoi fuient-ils sans cesse leur propre responsabilité ?**

Que penser de la motion du PS votée lors de son CONGRES DE POITIERS les 6 et 7 JUIN 2015. Votée d'ailleurs par la plupart des Ministres d'aujourd'hui dont monsieur VALLS. Nous vous citons bien volontiers ce passage croustillant, **écoutez bien** :

« **La démocratie sociale que nous devons construire doit s'appuyer sur un syndicalisme fort et respecté, constructif sur l'innovation, intransigeant sur les régressions sociales. Et puis, il faut rétablir la hiérarchie des normes : la loi est plus forte que l'accord collectif et lui-même s'impose au contrat de travail. Si la loi peut permettre à des accords de déroger à ces dispositions, elle ne peut le prévoir dans des domaines relevant de l'ordre public social : salaire minimum, durée légale du travail, droit du licenciement, existence de la représentation du personnel. Avec le chômage de masse, les salariés et les**

*syndicats reculent encore dans le rapport de forces avec les employeurs. Aussi la négociation sociale doit-elle s'inscrire dans le cadre d'un Etat qui garantit le socle des règles sociales, impulse les négociations et en fixe les règles, et les fait respecter.* » **Voilà ce que serait la position du PS.** A chacun d'entre nous d'en tirer les conclusions qu'il veut à l'égard du PS, mais en tout cas ça conforte le fait que **la politique de ce gouvernement avec les parlementaires qui continuent de la soutenir, n'est plus légitime et qu'ils doivent eux aussi en tirer les conclusions !**

Face à ce passage en force et à ce déni de démocratie, il n'y a pas trente-six solutions, nous devons amplifier et élargir l'action. Déjà dans le secteur de la chimie, dans les transports, chez les cheminots des actions reconductibles sont lancées. Partout, dans toutes les entreprises tenons des Assemblées Générales pour décider des suites et des formes de l'actions. D'ores et déjà une manifestation nationale à Paris est en préparation. Contribuons nous aussi à en faire un rendez-vous majeur de cette lutte !

Et en effet chers camarades et amis, **ne vous laissez pas enfumer par les manœuvres de nos adversaires !**

L'adoption de la loi en première lecture ne conclut pas la fin du processus parlementaire.

Il reste encore l'examen de la loi au Sénat, viendra ensuite son examen en deuxième lecture à l'Assemblée et là nos chers Députés vont devoir de nouveau nous rendre des comptes. **On ne se refera pas avoir une deuxième fois !**

Le processus législatif est programmé jusqu'en juillet, nous ne lâcherons rien ! Car contrairement à ce que le premier ministre insinue, le combat que nous menons depuis trois mois est clairement d'avant-garde. C'est nous qui sommes du côté de la justice sociale et du progrès alors que ce texte se situe clairement au début du vingtième siècle en gommant des acquis sociaux issus du FRONT POPULAIRE, du CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE ET DE MAI 68.

**Nous sommes profondément déterminés et nous allons gagner !**